

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 avril 2022.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 09/22 – Rapport sur les comptes de l'année 2021 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
6. Préavis municipal N° 10/22 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).

7. Renouvellement des organes du Conseil :

Elections : - du(de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e)
 - des scrutateurs et scrutateurs suppléants
 - des membres, suppléants et Président(e) de la commission de gestion

8. Autres informations de la Municipalité.

9. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 24 membres sur 25 sont présents. M. Cyril Jeanneret est excusé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil, à la nouvelle boursière communale Mme Nicole Guye.

4. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Rohner remercie chaleureusement ses collègues de la Municipalité, ainsi que tout le personnel administratif et de la voirie, qui a organisé et travaillé, lors de la soirée de la fête de la musique du 21 juin : une édition épargnée par l'orage, qui s'est déroulée pour le plus grand plaisir du nombreux public présent.
 Autres informations :

- Route de la Brinaz : deux propriétaires n'ont pas encore signé la convention concernant les servitudes, donc pas encore de mise à l'enquête.
- La Municipalité n'a toujours pas eu de retour de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière de Construction) concernant l'antenne 5G du Temple.
- Du 12 au 19 août, nous allons réitérer la semaine « nuit - projet perséides -> en éteignant les lampadaires dans le bourg de Montagny.
- Un contrôle du réseau de gaz sera effectué à partir du 21 juin au sein du territoire de la commune.

M. Frédéric Rohner nous donne quelques informations concernant le dicastère de M. Jean-François Ballif, absent ce soir :

- Eclairage public : un rapport intermédiaire est en préparation.

- Pavillon scolaire et problématique 5G : des mesures seront effectuées avant et après la pose des tableaux interactifs, afin de connaître la situation.

Mme Erica Sjöqvist Müller nous donne les informations suivantes :

- Place de jeux : celle-ci a pris un peu de retard en raison de la météo et d'un problème de mélange des couleurs pour le revêtement EPDM de la place de jeux, qui n'est pas uniforme et présente des taches : - nous sommes donc en train de négocier un rabais ainsi qu'une nouvelle table de ping-pong ! La place de jeux sera très certainement ouverte à partir de la semaine prochaine !

- Le préavis pour le terrain de sport est en préparation et sera présenté lors du prochain conseil, le 10 octobre.

- Ensuite, c'est avec émotion que *Mme Sjöqvist-Müller* nous informe que ce sera le dernier préavis qu'elle présentera, car elle et son mari, vont quitter la commune de Montagny et s'établir sous d'autres cieux ! Elle démissionnera donc de la Municipalité au 31 octobre 2022. Son émotion s'est transmise à toute l'assemblée qui l'applaudit chaleureusement.

Concernant la révision des statuts du SDIS (préavis N°43/21), *M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe que sur les 40 communes concernées, 33 les ont acceptés et 7 les ont refusés ! Cette procédure devant être acceptée à l'unanimité des communes membres du SDIS, la révision est donc stoppée. Les deux raisons principales pour ces refus, en sont le système de gouvernance et la participation financière d'Yverdon. Outre ces deux points, le reste des modifications ne semblait pas poser de problème. C'est pourquoi le Codir a décidé d'avancer en divisant le projet en 2. La première partie urgente pour le SDIS, concerne l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers. Une commission consultative a été mise en place dans chaque commune pour étudier et se prononcer sur une proposition de modification mineure des statuts, afin qu'un préavis puisse être idéalement soumis aux organes délibérants d'ici la fin de l'année. A priori ce point satisfait tout le monde, et si tout va bien, les jeunes sapeurs-pompiers pourraient être intégrés entre fin 2023 et début 2024. La deuxième partie des modifications concernant les points politiquement plus sensibles, seront retravaillés et rediscutés avec chaque commune.

M. Eric Stoll nous fait part de la réponse de la STEP d'Yverdon-les-Bains, par rapport au choix du procédé de traitement des micropolluants au charbon actif plutôt que par ozonation (préavis N° 8/22).

- Il nous fait également part d'un gros problème de conduite d'épuration des eaux de la commune, qui se rejettent à la station de relevage située vers le « Mac Donald ». Cette conduite est trouée et actuellement les eaux se rejettent dans un champ. Il nous parle des travaux conséquents qu'il faudra entreprendre pour pallier à ce problème : un préavis de l'ordre de Fr. 100'000.-- sera prochainement établi à cet effet. Pour le futur, il faudra prévoir de faire une nouvelle station de relevage avant la route de la Sainte-Croix.

5. Préavis 09/22 – Rapport sur les comptes de l'année 2021

Mme Corinne Baltar lit le rapport de la commission de gestion composée de Mme Vanessa Hautier et MM. Olivier Correvon, Frédéric Stoll, Pascal Iuliano et d'elle-même.

Dans ses conclusions, la commission attire l'attention des membres du Conseil et de la Municipalité, qu'au vu des derniers exercices positifs réalisés, une demande de hausse d'impôt serait malvenue. Si la commission se réjouit de la bonne santé financière de notre commune, elle se demande s'il est judicieux de

systématiquement présenter un budget largement déficitaire et de finalement boucler les comptes amplement en positif ? La commission unanime, propose d'adopter les comptes 2021 tels que présentés.

Les comptes sont ensuite mis en discussion point par point et suscitent quelques questions et demandes de précision :

- *M. Claude Wüthrich* aimerait savoir si le poste 465 (refacturation de frais de surveillance de chantier) est nouveau, car il n'a pas été porté au budget. Le syndic *M. Frédéric Rohner* informe que ce n'est pas une nouveauté mais qu'il est difficile de prévoir le nombre de chantiers qui vont avoir lieu tout au long de l'année. *M. Marcel Halter* nous donne une information complémentaire : lorsque il n'y a pas d'infraction sur un chantier, les frais de surveillance ne sont pas refacturés, alors que s'il y a infraction, ceux-ci le sont !

- Quelques questions de *M. Claude Wüthrich* sur les points suivants, auxquelles répond le syndic *M. Frédéric Rohner* :

- Point 16 « Tourisme », cpte 406.60 « Taxe communale de séjour » : est-ce que celle-ci est nouvelle, car elle n'a pas été budgétée ? – Non, celle-ci n'est pas nouvelle.

- Point 21 « Impôts », cpte 441.40 « Part à l'impôt sur frontaliers » : y-a-t-il eu un rattrapage ou y-a-t-il plus de travailleurs frontaliers, comme le montant est passablement plus élevé ? – Il s'agit d'une augmentation des travailleurs étrangers.

- Point 22 « Service financier », cpte 411.10 « Redevance Romande Energie pour la taxe d'usage du sol » : de quoi s'agit-il ? - Il s'agit d'une ristourne d'un émolument communal de CHF 0.007 le kW/h, facturé aux clients de la Romande Energie.

- Par rapport aux titres de la Romande Energie, *M. Olivier Perret* croyait qu'on les avait vendus et demande si nous en avons encore : - Oui, nous en avons encore, car si quelques uns ont peut-être été vendus, nous n'avons jamais voulu vendre l'ensemble de ceux-ci.

- Point 35 « Bâtiments, Grande salle », cpte 314.12 « réparation suite sinistre (CHF 64'877.45) » et cpte 436.31 « remboursement sinistre (CHF 22'446.45) », *M. Jean-Claude Deriaz* s'étonne du faible remboursement suite aux dégâts d'eau à la grande salle, et demande si l'on est assez assuré : *Mme Erica Sjöqvist Müller* explique que ce qui a été pris en charge par l'assurance, ce sont les travaux d'assèchement et les réparations du sol de la grande salle, suite aux dégâts d'eau. Quant aux frais de remplacement de la tuyauterie du chauffage percée (cause des dégâts), ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'assurance.

- La discussion se poursuivant sur l'ensemble des comptes, *M. Claude Wüthrich* soupçonne une inversion de chiffres entre les amortissements non budgétés et les attributions aux fonds de réserve au vu des montants concernés. Il souhaiterait également qu'il y ait une standardisation dans l'appellation des comptes.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2021 tels que présentés

est accepté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 10/22 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l’année 2021

Mme Corinne Baltar lit le rapport de la commission de gestion composée des mêmes membres que précédemment.

Dans ses conclusions, la commission tout en remerciant la Municipalité pour le travail fourni tout au long de l’année et se réjouissant de la bonne santé financière de notre commune, suggère que des projets puissent être proposés sur une vision à long terme : par exemple des projets eco-responsables, comme la participation à des efforts de consommation d’énergie renouvelable (bornes de recharges électriques, panneaux solaires, véhicules électriques, etc...) La commission unanime propose d’accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l’année 2021.

La discussion étant ouverte *M. Jean-Claude Deriaz* demande concernant le budget de l’ASIGE, si toutes les communes de l’arrondissement paient la même chose par élèves et par habitants, et si nous nous trouvons dans une « fourchette » haute par rapport à d’autres associations de communes, au vu de la forte augmentation des coûts : à la 1^{ère} question, *M. Pierre-Alain Lunardi* répond qu’il y a des différences entre les communes, car il y a une proportion calculée par rapport au nombre d’habitants : afin de corriger cette disparité, ce système devrait être modifié dans le cadre de la révision des statuts. Concernant la 2^{ème} question, il n’y a pas eu de comparaison effectuée entre les différentes régions du canton, mais d’une manière générale l’ASIGE est une organisation relativement coûteuse, car elle recouvre de nombreuses communes sur un territoire relativement grand, ce qui engendre des coûts de transport élevés. Il y a également une croissance de la population, impliquant la construction de nouvelles infrastructures.

- La discussion se poursuit, et concernant la proposition de la commission de gestion qui suggère que la commune pourrait participer à des abonnements de transports publics, *M. Olivier Perret* relève que les transports sont déjà largement subventionnés : en considérant notre participation aux frais Travys de près de CHF 210'000.—par année, cela équivaut à 70'000 billets à CHF 3.-- !

La discussion n’étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d’accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l’année 2021
est accepté à l’unanimité des membres présents.

7. Renouvellement des organes du Conseil

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, l’élection peut s’opérer tacitement et c’est par applaudissements qu’ont été renouvelés ou élus aux postes de :

Président : **M. Jean-Marc Cochet**

Vice-Présidente : **Mme Corinne Baltar**

Scrutateurs : **Mme Fabienne Steiner et M. Jean-Marc Layaz**

Scrutateurs-suppléants : **MM. Christophe Martin et John Cochet**

Commission de gestion : Selon notre système de tournus, Mme Corinne Baltar quitte la commission ; Mme Vanessa Hautier ayant fait part de son souhait de se retirer également de la commission, ce sont 2 suppléants que nous devons

nommer. *Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin* acceptent de se présenter à ce poste. Après discussion entre les anciens et nouveaux membres de la commission, un tournus à l'intérieur de celle-ci a été décidé. La commission se compose dès lors comme suit :

Président : **M. Olivier Correvon**

Membres : **MM. Claude Wüthrich, Frédéric Stoll, Pascal Iuliano et Mme Dominga Leuenberger**

Suppléants : **Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin**

8. Autres informations de la Municipalité

Pas d'autres informations.

9. Interventions individuelles et divers

Mme Dominga Leuenberger nous donne un retour sur l'assemblée de l'ASIGE du 15 juin 2022 : - le budget a été accepté, un préavis sur des dépenses extra-budgétaires devra être présenté à nouveau suite à des erreurs, un nouveau président a été élu en la personne de M. Hervé Cornaz de Grandson, et la présentation d'un plan de développement pour la phase 2 (finances) devrait avoir lieu lors du 2^{ème} semestre 2022.

M. Jean-Marc Layaz faisant partie de la commission de révision des statuts du SDIS Nord vaudois, composée encore de MM. Jean-Claude Deriaz, Jean-Marie Dahinden et Dominique Canna, nous informe que 2 membres se sont réunis afin de rendre un rapport à la Municipalité concernant la 1^{ère} phase de révision par rapport aux jeunes sapeurs-pompiers.

La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h10 en invitant l'assemblée à partager le repas offert par la Municipalité.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet